

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****10191078***DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 22 -12- 2010

Pr le Greffier

N° d'entreprise : 0421158657

Dénomination(en entier) : **Immobilière des Tanneries**Forme juridique : **Société Privée à Responsabilité Limitée**

Siège : rue Trieux des Frênes 8 à 5080 Emines

Objet de l'acte : extension de l'objet social - modification des statuts

D'un acte reçu le vingt décembre deux mil dix par le Notaire François Debouche à Dinant, en cours d'enregistrement à Dinant, il résulte que S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée « Immobilière des Tanneries », ayant son siège social à 5080 Emines (La Bruyère), rue Trieux des Frênes numéro 8, Registre des Personnes Morales de Namur numéro 0421.158.657, société constituée suivant acte reçu par le Notaire Yves Debouche à Meux le vingt-six novembre mil neuf cent quatre-vingt, publié par extraits aux annexes du Moniteur Belge du premier janvier mil neuf cent quatre-vingt-un sous les numéros 37-12, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le Notaire Lucien Delfosse à Eghezée le vingt-neuf août mil neuf cent quatre-vingt-neuf, publié par extraits aux annexes du Moniteur Belge du quinze septembre suivant sous le numéro 177 (transfert du siège social à l'adresse actuelle, extension de l'objet social, augmentation de capital, modification des statuts) et pour les dernières fois suivant acte reçu le vingt-six décembre deux mil sept par le Notaire Michel Herbay à Eghezée (augmentation du capital et modification des statuts), publié par extraits aux annexes du Moniteur Belge du vingt-huit janvier deux mil huit sous le numéro 08015511, suivant acte reçu par ledit Notaire Michel Herbay à Eghezée le vingt-trois décembre deux mil neuf (augmentation de capital et modification des statuts), publié par extraits aux annexes du Moniteur Belge du vingt-cinq janvier deux mil dix sous le numéro 10013324.

L'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution

Le président a donné lecture à l'assemblée du rapport du gérant, Monsieur Hubert Bouvier, daté du premier décembre dernier, justifiant la modification proposée à l'objet social ; rapport auquel est joint l'état résumant la situation active et passive arrêté à la date du trente novembre dernier, et qui est resté annexé à l'acte.

L'assemblée a décidé d'ajouter à l'objet social les activités suivantes, en ajoutant le texte suivant à l'article 4 des statuts :

« La société peut consentir des prêts, avances ou sûretés, sous toutes formes que ce soit et moyennant toute prise d'engagement, à d'autres sociétés dans lesquels elle a ou non une participation. ».

Deuxième résolution

L'Assemblée a donné pouvoir au gérant d'exécuter les présentes résolutions et de coordonner les statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, délivré aux fins d'insertion aux annexes du Moniteur belge.

Déposé en même temps que l'expédition de l'acte du Notaire François Debouche du vingt décembre deux mil dix.

Déposé avant enregistrement dudit acte du vingt décembre deux mil dix.

François Debouche, Notaire à Dinant.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/12/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature